



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-72239>

Département(s) de publication : **20B**

Annonce n° **24-72239**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse

Correspondant : M. VANNI Hyacinthe, Président

Adresse : Lieu dit Casetta, 20600 Furiani

Coordonnées :

Téléphone : 0495309801

Courriel : Service.marche@sis2b.corsica

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et extension du centre de secours (CS) LUCCIANA

Lieu d'exécution et de livraison : Parcelle cadastrée section BE numéro 86., 20290 Lucciana

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché public sera réglé sur les fonds propres du SIS 2B, par mandat administratif suivi d'un virement bancaire, dans un délai global de 30 jours maximum, suivant les dispositions de l'article R2192-10 du CCP. Le règlement des sommes dues au titulaire du marché, fait l'objet d'acomptes périodiques, dans les conditions fixées au cahier des clauses particulières (CCP). Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture. Ce délai peut être suspendu dans les conditions prévues par le code de la commande publique en son décret 2018 1075 Titre IX. Le dépassement du délai de paiement indiqué ci-dessus ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant éventuel payé directement, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal BCE en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points. Une

indemnité forfaitaire de 40 euros est versée en plus. Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement sur le compte dont le RIB a été fourni par l'attributaire du marché. En cas de changement de domiciliation bancaire, l'attributaire devra informer la collectivité de cette modification en fournissant un nouveau Relevé d'Identité Bancaire. Le taux des intérêts moratoires éventuellement applicables est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle ces intérêts ont commencé à courir. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique par le Monsieur le Payeur, comptable assignataire. Toute demande de paiement fera impérativement mention du numéro de référence de le marché (numéro attribué par le pouvoir adjudicateur et indiqués sur la copie du marché notifié à son titulaire). Le prix du marché est un prix forfaitaire révisable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas d'une candidature présentée sous la forme d'un groupement, l'un des opérateurs économiques membres du groupement devra être désigné comme mandataire afin de représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner leurs prestations. Si le groupement est présenté sous la forme conjointe, le mandataire devra être solidaire pour l'exécution du marché public de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Ce dossier contiendra les documents énumérés ci-après, datés et tamponnés par la personne habilitée à engager le candidat : _ La lettre de candidature permettant d'identifier la personne habilitée à engager le candidat ou le groupement et justifiant que le candidat ou groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 et L2141-11 du CCP (téléchargeable sur le site Internet du ministère des finances www.minefe.gouv.fr , ou forme libre) ; _ L'inscription à l'ordre des architectes. En outre, chaque membre du groupement devra produire les documents ci-après : _ La déclaration sur l'honneur du candidat (téléchargeable sur le site Internet du ministère des finances www.minefe.gouv.fr , ou forme libre) permettant d'évaluer l'expérience et les capacités professionnelles, techniques et financières : o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices ; o Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ; o Description de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations ; o Liste des principaux clients honorés au cours des trois dernières années, avec indication du montant et de l'époque d'exécution des prestations. _ Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise ;

Commentaire sur les justifications : Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou

incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/07/2024 à 10:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-SIS 2B/PI-005

Renseignements complémentaires : La durée débute à la date de notification de l'ordre de mission marquant le démarrage de la mission et prendra fin à la GPA des marchés de travaux. Procédures de recours / Instance chargée des procédures de recours / Organe chargé des procédures de médiation / Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano, F - 20200 Bastia, Tél : +33 495328866, courriel : Greffe.tabastia@juradm.fr, Fax : +33 495322855, adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_Ho4c7kSijx

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_Ho4c7kSijx

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_Ho4c7kSijx

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/06/2024